



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la réunion du 22 novembre 2019

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre Val-de Loire s'est réunie le 22 novembre 2019 en présence de :

- M. François LEFORT, membre permanent titulaire et président la séance en l'absence de M. Christian LE COZ ;
- Mme Isabelle LA JEUNESSE, membre associé titulaire ;
- Mme Corinne LARRUE, membre associé suppléante ;
- M. Pierre NOUALHAGUET, invitation permanente, chargé de mission MRAe à la MIGT Paris.

La réunion s'est déroulée en présence de M. Mathieu SANTUNE, chef de la mission d'appui à l'autorité environnementale (MAAE) de la DREAL Centre-Val de Loire

La séance a été ouverte à 9h30. Les débats ont ensuite porté sur les points suivants :

I. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets de décisions au cas par cas suivants :

La décision de non soumission à évaluation environnementale a été adoptée à l'unanimité des membres délibérants pour les dossiers suivants :

- Modification n°2 du PLU de Véretz (37)
- Modification n° 2 du PLU de Manthelan (37)
- Modification simplifiée du PLU de Fay-aux-Loges (45)
- Modification du PLU de Fay-aux-Loges (45)
- Modification du PLU d'Azé (41)
- Modification du PLU de Veigné (37)

La décision de soumission à évaluation environnementale a été adoptée à l'unanimité des membres délibérants pour le dossier suivant :

- Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de Château-la-Vallière (37)

II. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :

Après échanges et ajustements, les avis suivants ont été adoptés à l'unanimité des membres délibérants :

- Mise en compatibilité du PLU de Cormery (37)

III. Plans-programmes, avis tacite sur le dossier soumis à évaluation environnementale suivant :

- Sans objet

IV. Projets, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :

Après échanges et ajustements, les avis suivants ont été adoptés à l'unanimité des membres délibérants :

- Parc éolien des Grands Patureaux A (commune de Maray 41)
- Parc éolien des Grands Patureaux B (communes de Maray 41 et Genouilly 18)
- Parc éolien des Grands Patureaux C (communes de Maray 41 et Genouilly 18)
- Parc éolien QUADRAN (communes d'Ineuil et Montlouis 18)

V. Validation, après examen en séance, des projets d'arbitrage sur les avis tacite/explicite

- Sans objet

VI. Décision de délégation de compétence :

- Sans objet

VII. Organisation du travail – Coordination des dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H30.

P/O Le Président de la MRAe Centre Val de Loire

François LEFORT